

*Ajournement*

économiques guident le choix de l'emplacement d'une usine d'eau lourde: le premier est la teneur en deutérium des approvisionnements en eau, facteur qui, comme l'a mentionné le député, semble favoriser le Manitoba; le deuxième est le coût de l'énergie disponible pour extraire le deutérium du réseau hydrographique, et de ce point de vue, c'est Estevan en Saskatchewan qui est avantagé. Dans ce dernier cas toutefois, il peut y avoir des problèmes d'approvisionnement en eau.

Dans ces conditions, il serait intéressant, je crois, que grâce à des programmes appliqués par mon collègue, le

ministre de l'Expansion économique régionale (M. Jamieson), on assure le ravitaillement d'Estevan, où la construction d'une usine est possible, à même le réseau hydrographique de la Saskatchewan. Toutefois, l'emplacement dont parle le député—dans l'est du Manitoba, dans le bassin de la rivière Winnipeg—est très approprié et fera l'objet d'études très sérieuses de la part de l'Énergie atomique du Canada Limitée et du gouvernement canadien à une date assez rapprochée lorsque nous trouverons que la construction d'une autre usine d'eau lourde s'impose.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 28.)